



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-05-2026 /

Dossier complet le : 12-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017989/KK P

## 1 Intitulé du projet

Amenagements pour l'augmentation du niveau de protection du système d'endiguement de la Seine de Mauny-Bardouville (RGM5) - linéaire prioritaire de 130 m (tronçon 2.2)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Syndicat mixte de gestion de la Seine

N° SIRET

20009249200012

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEMAZURE

Prénom(s)

Julien

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                        | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21E |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le diagnostic approfondi du système d'endiguement de la Seine de Mauny-Bardouville (RGM5) réalisé en 2023 a révélé un niveau de sûreté très faible en raison d'ouvrages présentant un risque de rupture par érosion interne dès leur mise en charge, en particulier sur le tronçon 2, où la route-digue, surmontée d'une murette, présente des resurgences en pied cote zone protégée lors des crues de la Seine. En avril 2024, à la suite d'un épisode de crue, une rupture brutale de murette a été constatée sur ce tronçon. Des travaux de réparation d'urgence ont dû être mis en œuvre. L'analyse de l'événement suggère le mécanisme suivant : - Mise en charge hydraulique excessive de la murette ; - Circulation sous la fondation et sous-pressions ; - Phénomène d'érosion externe lors de la vidange. Ce scénario illustre la nécessité de renforcer les dispositions de la semelle de la murette et d'ajouter une butée hydraulique, ainsi qu'un dispositif filtrant afin de prévenir un nouvel effondrement. Dans ce cadre, le présent projet consiste en la réalisation de travaux d'aménagement pour améliorer la performance de l'ouvrage existant et atteindre un niveau de protection satisfaisant sur le système d'endiguement RGM5. Voir Annexe 5.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de réaliser les travaux de confortement nécessaires sur la route-digue (tronçon 2.2) afin d'atteindre un niveau de protection minimal et permettre son classement, au vu des enjeux sur la zone. Plus précisément, les travaux de confortement de la route-digue visent à augmenter le niveau de sûreté de l'ouvrage au moins jusqu'à sa crête. Ils permettront de réduire significativement le risque de défaillance principal auquel l'ouvrage est soumis : l'érosion interne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La route-digue existante est constituée d'un rideau de palplanches en pied, d'un parement inférieur en pierres maçonnées de pente 2H/1V, d'un parement supérieur en béton de pente 1H/1V, d'une murette de couronnement et de remblais. Les travaux de réparation d'urgence réalisés en 2024 et 2025 suite à la rupture localisée de l'ouvrage, serviront de limite aval à ceux du présent projet. Les travaux de confortement proposés consistent en : - Une reprise du talus amont de la digue par la refonte complète du parement (côté Seine) sur 127 mètres linéaires qui comprend : - La reprise de parement inférieur en béton afin de garantir une assise robuste contre la poussée du sol; - L'installation de drains longitudinaux avec barbacanes en Seine (contrôle des lignes de pression interstitielle); - La création d'une couche filtrante et drainante continue sous la protection de talus; - La reconstitution d'une murette en béton fondée : dispositif routier + protection montée des eaux et effets du battage; - Une reprise du talus aval de la digue via la mise en place d'une recharge drainante (côté zone protégée) sur 92 mètres linéaires : géotextile filtrant, matériau drainant, drain raccorde en aval sur l'ouvrage d'évacuation existant traversant la digue. Un débroussaillage du terrain sera nécessaire en amont. - Une reprise complète des murettes : reconstruction en béton armé avec une semelle de fondation. La gestion des eaux pluviales de voirie s'appuiera soit sur une reprise de pente de toute la largeur de voirie côté zone protégée vers la recharge drainante, soit sur la mise en place d'un caniveau avec grilles et rejets dans la Seine. L'implantation de la base-vie/zone de stockage de matériaux est prévue sur la parcelle n°0173, au niveau d'un

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux décrits ci-dessus permettront une réduction significative du risque d'érosion interne de l'ouvrage. D'une part, l'étanchéité du parement en partie haute, combinée à l'installation de drains en pied de digue, permettra d'éviter la mise en charge du corps de digue, et assurera ainsi un contrôle efficace des infiltrations d'eau. D'autre part, la recharge drainante implantée du côté de la zone protégée limitera les phénomènes de resurgence et la mise en charge hydrostatique de cette zone. En phase d'exploitation, le système d'endiguement fera l'objet d'inspections, à minima visuelles, régulières et d'inspections exceptionnelles après tempêtes ou marées exceptionnelles. Ainsi, ce contrôle régulier permettra de détecter d'éventuelles dégradations qui pourraient nécessiter des reprises spécifiques.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en juin 2025 (AIOT 0100294852). Le projet est situé en Site Classe au titre des paysages de la boucle de Roumare (autorisation préalable inspecteur des sites requise).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                                     | Valeurs            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Lineaire du systeme d'endiguement RGM5 concerne (dossier d'autorisation environnementale) : 1640 metres lineaires (du point kilometrique 264,400 a 266,080 Lineaire prioritaire - troncon 2.2 (objet des travaux) : 130 metres lineaires | (lineaire, metres) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :    "  Lat. :    "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Mauny ne dispose pas de plan local d'urbanisme, et donc de zonage associe.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'ouvrage constituant le système d'endiguement objet de la présente demande a déjà été autorisé au titre du décret 2007-1745 du 11 décembre 2007. Cet ouvrage s'inscrit dans un système d'endiguement composé de plusieurs tronçons, intégralement classés initialement. La modification s'inscrit dans les emprises initiales du système d'endiguement. Comme indiqué auparavant, les présents travaux consistent en : - Une reprise du talus amont de la digue par la refecton complète du terre (cote Seine) sur 127 mètres linéaires; - Une reprise du talus aval de la digue via la mise en place d'une recharge drainante (cote zone protégée) sur 92 mètres linéaires; - Une reprise complète des murettes; - La replantation d'une haie.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux sont localisés aux abords immédiats de la ZNIEFF de type II "Le bois et la forêt de Mauny". Les ZNIEFF suivantes sont localisées à proximité : - à environ 600m au Sud : ZNIEFF de type I "le Bas Mauny"; - à environ 1km au Nord : ZNIEFF de type I "Les prairies humides du But à Bardouville". Voir Annexe 7. |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas situés dans une zone de montagne.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas situés dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.                                                                                                                                                                                                                                |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas situés sur une commune littorale.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux sont localisés au sein du parc naturel régional des boucles de la Seine normande.                                                                                                                                                                                                                                |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La metropole Rouen Normandie a adopté en 2022 son quatrième plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Mauny ne fait toutefois pas partie des zones à enjeux retenues dans le document.                                                                                                                                                                                                       |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé au sein d'un bien inscrit au patrimoine mondial, un monument historique ou un site patrimonial remarquable. Voir Annexe 8.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a pas fait l'objet d'une délimitation des zones humides. La pré-localisation des zones humides (RPDZH) indique le périmètre d'étude et ses abords situés dans un milieu probablement humide artificialisé. Voir Annexe 9                                                                                                                                                                        |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune n'est pas concernée par un PPRT. La commune est concernée par un PPRN prescrit : le PPRI de la Seine normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PPRI de la Seine normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait est prescrit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | On peut noter, à quelques dizaines de mètres du tracé du système d'endiguement dans le Sud de la commune de Bardouville, la présence d'un concessionnaire automobile recensé par la base CASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de services) au titre de son activité de carrosserie. A noter que les débordements de la Seine entre les 7 et 11/04/2024 ont généré une pollution suite à |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien (03001).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne se situent pas à proximité d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas localisés au sein d'un site inscrit. Toutefois, le site inscrit "La Boucle d'Anneville" est situé à environ 50 mètres au Nord du projet. Voir Annexe 8.                                                                                                                                                                                                                             |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                                 | Non                      | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux sont localisés à 500 mètres du site Natura 2000 "Estuaire et marais de la basse Seine" (ZPS) et à 100 mètres du site Natura 2000 "Boucles de la Seine aval" (ZSC). Voir Annexe 7. |
| D'un site classé ?                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux sont localisés au sein du site classé "La vallée de la Seine - Boucle de Roumare". Voir Annexe 8.                                                                                 |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                               |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas susceptibles d'engendrer des prélèvements d'eau.                                                             |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne sont pas susceptibles d'impliquer des drainages ou des modifications des masses d'eau souterraines.                   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne seront pas excédentaires en matériaux.                                                                                |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Béton, barbacanes, matériaux drainants, géotextile, remblais, murette (béton ferraille avec semelle de fondation) Travaux sur 130 ml |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Remblais                                                                                                                             |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'intervention n'impacte pas la végétation ni les habitats naturels. Il ne s'agit pas d'habitats propices à l'accueil d'espèces animales et les espèces animales voisines subissant le dérangement temporaire lié au chantier, trouveront des zones refuges en périphérie des travaux. Seule une haie basse sera supprimée puis replantée à proximité. Les travaux éventuels de démolition pourront entraîner une augmentation temporaire de la turbidité et |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux n'étendent pas significativement l'emprise du système d'endiguement. Ils n'ouvrent pas non plus ce dernier à de nouveaux types d'usages. Des espèces peuvent toutefois être impactées par les travaux en eux-mêmes (debroussaillage, interventions ciblées, voire démolitions localisées), mais également par la logistique qui les accompagne : circulation d'engins de chantier, stockage de matériaux, etc. Les mesures générales             |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux visent uniquement à renforcer le niveau de sûreté d'un ouvrage existant, sans modifier ses usages. Ils n'entraînent pas d'extension significative de l'emprise du système d'endiguement, à l'exception d'une bêche drainante localisée en pied de talus côté terre, dont l'impact reste limité. Les incidences du projet demeurent nettement moindres que celles liées à la création d'un                                                        |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur la rive gauche de la Seine, aucun site pollué ou site industriel classe ICPE ou SEVESO n'est recensé à proximité immédiate du site d'étude.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Ce risque est l'objet même des travaux proposés sur le système d'endiguement potentiel. L'ouvrage cible a vocation à garantir la protection des biens et des personnes vis-à-vis des inondations. Les travaux envisagés génèrent une zone protégée telle que décrite dans l'étude de dangers associée.                                                                                                                                                       |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux n'ouvrent pas l'ouvrage a de nouveaux types d'usages. Toutefois, des déplacements sont a prévoir pendant la phase de chantier pour l'acheminement des matériaux et le fonctionnement des engins de chantier. Ces déplacements seront limités au regard du linéaire restreint concerné.                                                                                |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase d'exploitation, le projet n'engendrera aucune nuisance sonore. En phase travaux, les sources de bruit seront limitées aux incidences classiques d'un chantier. Ces perturbations seront temporaires et des                                                                                                                                                               |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas de nature a engendrer des odeurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature a émettre des vibrations. En phase de travaux, les vibrations seront limitées aux incidences classiques d'un chantier. Ces perturbations seront ponctuelles et                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des vibrations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la phase de travaux aucune intervention n'est prévue de nuit. En phase d'exploitation, aucun éclairage n'est prévu.                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase de travaux, les engins de chantier pourront être a l'origine de gaz d'échappement. Cette pollution sera temporaire et des recommandations seront incluses dans le cahier des charges des entreprises afin de respecter les préconisations d'un chantier a faibles nuisances. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas de nature a engendrer des rejets dans l'air. |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le coulage de matériaux et les éventuels travaux de démolition peuvent engendrer des rejets dans le milieu aquatique. Toutes les mesures préventives et curatives nécessaires seront mobilisées                                                                                                                                                                                   |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Ces mesures permettront d'éviter tout rejet dans le milieu aquatique et, en cas d'incident, de minimiser l'impact par une gestion adaptée et rapide.                                                                                                                                                                                                                              |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Ces mesures permettront d'éviter tout rejet dans le milieu aquatique et, en cas d'incident, de minimiser l'impact par une gestion adaptée et rapide.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux ponctuels de démolition peuvent engendrer des déchets (gravats). Ceux-ci seront évacués dans les filières adaptées. Les quantités concernées seraient faibles au regard du linéaire restreint concerné par le présent projet.                                                                                                                                                                                                         |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La suppression de 91,5m de haie arbustive, ouvrira le paysage sur la prairie adjacente, mettant en évidence la différence de niveau des terrains ainsi que l'aspect minéral des matériaux de rechargement. Une nouvelle haie sera replantée 5m en retrait, à partir de plants forestiers disposés en quinconce. L'aspect neuf des matériaux des aménagements (béton gris clair) <del>contrasteront temporairement avec le reste de la digue</del> |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne viennent pas modifier l'usage de l'ouvrage et n'affectent donc pas les activités humaines. Cet ouvrage a pour vocation d'assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations.                                                                                                                                                                                                                                  |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les travaux de terrassement, de pose et de réparation du parement de la digue seront réalisés à proximité du fleuve. Ainsi, les impacts du travail à la marée sont donc à considérer. Les principales opérations susceptibles de générer des impacts sur la qualité des eaux sont le coulage de matériaux (risque de départ de liquides dans les eaux) et les éventuels travaux de démolition (risque de production et de départ de poussières). Un autre risque réside dans la possibilité d'un déversement accidentel d'hydrocarbures ou autres produits polluants par les engins de chantier sur le sol et/ou les eaux. Par ailleurs, une gêne pourra être occasionnée en période de chantier par les bruits, les vibrations, les émissions atmosphériques des moteurs des engins, etc. D'autres incidences concernent l'impact temporaire sur la circulation routière de

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour éviter toute submersion du chantier, les premiers mois de l'année seront évités pour la réalisation des travaux. Un premier ordre de grandeur du temps disponible en moyenne, sur chaque cycle de marée de 12h25, pour réaliser les travaux des parois bétonnées est de 7 à 8 heures pour le paroi haut et quelques heures pour le paroi bas. Les durées sont aussi fortement influencées par le débit de la Seine. Le planning et le phasage des travaux sont conçus en conséquence. Les travaux ne laisseront aucune fouille ouverte lors de la montée des eaux, et aucune partie de digue sans protection. L'entreprise de travaux effectuera une veille des conditions météorologiques et maregraphiques pendant le chantier et mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les ouvrages en cours de construction en cas d'événement exceptionnel annoncé. Une circulation alternée sera mise en place pendant les travaux à l'aide d'un feu, pour éviter la fermeture totale de la route. Un Plan de Respect de l'Environnement (PRE) sera mis en place afin de cadrer les entreprises intervenant sur le chantier aux sensibilités environnementales du site. Les travaux se déroulant dans un site classé, les travaux seront soumis à autorisation préalable de l'inspecteur des sites. Des mesures paysagères sont prévues : pour compenser l'arrachage de la haie arbustive (en période favorable), une nouvelle haie composée d'essences locales sera replantée 5m en retrait. Une bande de gestion de 5m sera conservée entre la base du talus et la future haie. Afin de maintenir la cohérence paysagère et fonctionnelle de la limite parcellaire, la clôture existante sera reimplantée à l'identique après travaux (cloture champêtre avec piquets en châtaignier). Cf. Annexe 10

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de renforcement de la route-digue (tronçon 2.2) sont désormais prioritaires afin de porter le niveau de sureté de l'ouvrage jusqu'à sa crête et de garantir un niveau de protection satisfaisant. Les travaux de refecton de digue entraineront une ouverture du paysage liée à la suppression d'une haie arbustive (replantée plus en arrière), rendant plus visibles la différence de niveaux des terrains et le caractère minéral de l'ouvrage. A court terme, les nouveaux éléments en béton apparaitront contrastés, leur intégration paysagère s'améliorera progressivement avec le temps. Les incidences seront surtout limitées à la phase travaux. La mise en place de mesures de réduction appropriées permettra de limiter les impacts (gestion du chantier, phasage des travaux au regard des cycles de marée et nidification etc.). Compte-tenu

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

GUIGNARD-MARTIN

Prénom

Albane

Qualité du signataire

Directrice

À

Rouen

Fait le

11-05-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)